

Considérations générales sur la question del'épiclèse : A propos de quelques textes de saint Fulgence

In: Échos d'Orient, tome 35, N°183, 1936. pp. 324-330.

Citer ce document / Cite this document :

Jugie Martin. Considérations générales sur la question del'épiclèse : A propos de quelques textes de saint Fulgence. In: Échos d'Orient, tome 35, N°183, 1936. pp. 324-330.

doi : 10.3406/rebyz.1936.2873

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rebyz_1146-9447_1936_num_35_183_2873

Considérations générales sur la question de l'épiclese

A propos de quelques textes de saint Fulgence

Parmi les questions de théologie orientale, aucune n'a été plus étudiée, en ces quarante dernières années, que celle de l'épiclese eucharistique. Innombrables sont les travaux de détail ou d'ensemble que théologiens et liturgistes lui ont consacré. Toutes ces recherches ont-elles contribué à éclaircir la question? On pourrait en douter, à voir le nombre des explications divergentes qui ont été proposées. Le grand défaut qu'on remarque dans la plupart des dissertations publiées est le manque de précision dans la définition du mot épiclese, et, conséquemment à cette imprécision, l'inattention à l'évolution des textes liturgiques. De là, des vues partielles du problème. De là, des explications qui ne valent que pour une période donnée, ou ne s'adaptent qu'à un groupe de liturgies, non à toutes.

Des recherches faites en ces dernières années, il ressort avec évidence que l'épiclese consécatoire subséquente, c'est-à-dire cette formule de prière par laquelle le célébrant, après les paroles du Seigneur : *Ceci est mon corps, Ceci est mon sang*, demande au Père de changer les oblats au corps et au sang de Jésus-Christ par l'envoi de son Saint-Esprit ou de son Verbe, ou même adresse cette prière directement au Verbe lui-même, n'est ni un fait primitif ni un fait universel dans les textes liturgiques connus. Il est acquis aussi qu'au moins à partir d'une certaine époque, on trouve des épicleses consécatoires antécédentes tout à fait explicites dans un même texte liturgique portant également une épiclese consécatoire subséquente. Qu'il suffise de rappeler l'épiclese adressée directement au Christ par laquelle débutait la messe byzantine dite de saint Jean Chrysostome, sur la fin du VIII^e siècle et qui a été supprimée depuis (1). Cette présence de deux épi-

(1) Ce texte se trouve dans le *Barbarinus graecus 336* (ancien III, 33), qui date de la fin du VIII^e siècle. Cf. Goar, *Euchologium Graecorum*, édition de Venise 1730, p. 83; Brightmann *Liturgies eastern and western*, t. I. Oxford, 1890, p. 309. Cette épiclese était

clèles consécatoires dans le même texte liturgique change radicalement la portée dogmatique des formules de ce genre, et l'on doit en tenir compte dans l'interprétation d'ensemble à donner aux épicleses eucharistiques en général. En fait, il serait aisé de prouver que dans de nombreuses liturgies orientales et occidentales, il y a multiplicité d'épicleses consécatoires tant antécédentes que subséquentes. Même dans le texte actuel des liturgies byzantines de saint Basile et de saint Jean Chrysostome on découvre deux épicleses consécatoires antécédentes en dehors de l'épiclese consécatoire subséquent, à laquelle seule les théologiens et les liturgistes ont l'habitude de prêter attention (1).

En dehors des épicleses consécatoires, il y a les épicleses simplement *impétratoires*, qu'on pourrait aussi appeler *utilitaires*, *ad Ecclesiae utilitatem*, par lesquelles le célébrant demande, soit avant, soit après les paroles du Seigneur, la venue du Saint-Esprit sur les oblats afin que le sacrifice soit profitable aux fidèles et leur apporte la parfaite rémission des péchés, les dons variés de la grâce céleste, spécialement le don d'une parfaite charité fraternelle. Ces épicleses simplement impétratoires sont à distinguer nettement des épicleses consécatoires proprement dites. C'est pour n'avoir pas fait cette distinction capitale que plusieurs auteurs ont pu soutenir que l'épiclese consécatoire consécutive aux paroles du Seigneur était un fait liturgique *primitif* et *universel*. Le phénomène *primitif* et *universel*, dans l'état actuel des recherches liturgiques, est l'existence, sous des formes variées, *d'une épiclese subséquent simplement impétratoire*. On peut trouver, en effet, dans toutes les liturgies, une épiclese de ce genre. Quelques-unes des plus anciennes liturgies orientales connues et de nombreuses liturgies occidentales n'en ont pas d'autre (2). Bien des auteurs, devant un texte patristique parlant

ainsi conçue : « Seigneur, notre Dieu, qui t'es offert toi-même comme un agneau immaculé pour la vie du monde, jette tes regards sur nous et sur ce pain et sur ce calice et fais-en ton propre corps immaculé et ton sang précieux pour la réfection de nos âmes et de nos corps. » Cette formule est tout à fait semblable aux épicleses consécatoires subséquentes les plus caractérisées et les plus explicites. Comme dans celles-ci, on y trouve exprimée non seulement la demande du changement des oblats, mais aussi la mention de l'utilité du sacrifice pour le corps mystique du Christ.

(1) Ces deux épicleses sont : 1° *l'εὐχὴ τῆς προθέσεως*, par laquelle commencent les deux liturgies; 2° *l'εὐχὴ τῆς προσκομιδῆς*, dont la teneur est un peu différente dans chacune des liturgies. Cf. t. III, p. 269-270, de notre *Theologia Orientalium*.

(2) Il est remarquable que les épicleses consécatoires subséquentes les plus formelles gardent en même temps le caractère impétratoire et utilitaire *ad bonum Ecclesiae*. Il

de l'invocation ou de la descente du Saint-Esprit sur les oblats ont conclu aussitôt à une allusion à une épiclese consécrationnaire subséquente, du genre de celle des liturgies byzantines actuelles. Rien n'est plus contestable qu'une pareille induction. Souvent elle doit être fautive. Même des textes qui, à première vue, paraissent supposer une épiclese consécrationnaire, peuvent s'expliquer, si l'on pèse bien les termes, par une épiclese simplement impétratoire (1).

Pour appuyer ces considérations, nous ne ferons appel ici qu'à la doctrine d'un évêque africain du début du VI^e siècle, saint Fulgence († 533). On peut dire que l'évêque de Ruspe s'est posé explicitement la question de l'épiclese et qu'il en a donné une explication très nette.

Tout d'abord, il affirme que la messe africaine de son temps renfermait une formule par laquelle le célébrant demandait au Père « la venue du Saint-Esprit pour *sanctifier* le sacrifice de l'autel » (2). S'agissait-il d'une épiclese consécrationnaire proprement dite, ou d'une épiclese simplement impétratoire? L'emploi du verbe *sanctificare* pourrait faire songer à une épiclese consécrationnaire. Nous allons voir pourtant que la signification attribuée par saint Fulgence à la formule nous invite à donner au verbe *sanctificare* un sens très général, qui n'a rien à voir avec ce que nous appelons la forme de l'Eucharistie. Pour lui, la formule a une valeur simplement impétratoire. Il s'agit de demander au Père le don de la charité et de l'unité fraternelle. Le nom même de *Saint-Esprit*, dans le cas, désigne le don créé de la charité surnaturelle plutôt que la *personne* du Saint-Esprit elle-même. On est amené à conclure de là que l'épiclese de la messe africaine ne demandait pas explicitement le changement des oblats au corps et au sang du Sauveur, mais

y a là un indice non négligeable pour déterminer le caractère primitif de l'épiclese subséquente. C'est le mérite de J. Brinktrine d'avoir mis ce point en relief dans sa brochure : *De epiclesis eucharisticae origine et explicatione*. Rome, 1923.

(1) C'est le cas, par exemple, du passage du Pape saint Gélase dans sa *Lettre à Elpidius de Volterra* : *Nam quomodo ad divini mysterii consecrationem caelestis Spiritus invocatus adveniet, si sacerdos, qui eum adesse deprecatur, criminosis plenus actionibus reprobetur?* *P. L.*, t. LIX, col. 143. Malgré le mot *consecratio*, qui se trouve ici et qui ne signifie pas nécessairement *consacrer* au sens dogmatique actuel, ce texte s'entend très bien d'une simple épiclese impétratoire. Ce qui le suggère, c'est justement l'obstacle signalé à la descente du Saint-Esprit, le péché, qui empêche la réception de la sainteté et de la grâce. Voilà, cependant, le texte le plus explicite que certains mettent en avant pour établir que l'ancienne messe romaine renfermait une épiclese consécrationnaire subséquente proprement dite.

(2) Cf. *Ad Monimum*, I, II, 6, 9, 10 : « Cum ergo sancti Spiritus ad santificandum totius Ecclesiae sacrificium postulat adventus. » *P. L.*, t. LXXV, col. 184, 187, 188. Cf. *Fragmenta contra Fabianum*, 28; *ibid.*, col. 788-791.

qu'elle était constituée par l'une de ces formules vagues, comme on en rencontre en beaucoup de liturgies, et qui ne visent que la sanctification des assistants et l'utilité de l'Église. Qu'on en juge par les paroles mêmes du docteur africain. Dans le deuxième livre du *Traité à Monime*, il écrit :

Cur, si omni Trinitati sacrificium offertur, ad sanctificandum oblationis nostrae munus sancti Spiritus tantum missio postuletur : quasi vero (ut ita dicam) ipse Pater Deus, a quo Spiritus Sanctus procedit, sacrificium sibi oblatum sanctificare non possit; aut ipse Filius sanctificare nequeat sacrificium corporis sui, quod offerimus nos, cum corpus suum ipse sanctificaverit, quod obtulit ut redimeret nos; aut ita Spiritus Sanctus ad consecrandum Ecclesiae sacrificium mittendus sit, tanquam Pater aut Filius sacrificantibus desit... (1)

Après avoir dit que la mission du Saint-Esprit ne doit pas s'entendre d'un déplacement local et que parfois, dans l'Écriture, le mot Saint-Esprit désigne non la personne même du Saint-Esprit mais les dons de la grâce spirituelle (2), il conclut :

Cum ergo sancti Spiritus ad sanctificandum totius Ecclesiae sacrificium postulatur adventus, nihil aliud postulari mihi videtur nisi ut per gratiam spiritalem in corpore Christi, quod est Ecclesia, caritatis unitas indisrupta servetur. Haec est enim principale Spiritu Sancti donum, sine qua quisquis *linguis hominum angelorumque loquitur velut aes sonans aut cymbalum tinniens* sonum dare potest, vitam habere non potest... (3) Dum itaque Ecclesia Spiritum Sanctum sibi caelitus postulat miti, *donum sibi caritatis et unanimatis postulat a Deo conferri.* Quando autem congruentius quam ad consecrandum sacrificium corporis Christi sancta Ecclesia, quae corpus est Christi, Spiritus Sancti deposcat adventum, quae ipsum caput suum secundum carnem de Spiritu Sancto noverit natum?... (4)

Haec itaque spiritalis aedificatio corporis Christi, quae fit in caritate.... haec, inquam, aedificatio spiritalis nunquam opportunius petitur quam cum ab ipso Christi corpore, quod est Ecclesia, in sacramento panis et calicis ipsum Christi corpus et sanguis offertur... *Et propterea petimus ut scilicet ea gratia qua factum est ut Ecclesia Christi corpus fieret, eadem gratia fiat ut omnia membra caritatis, manente compage, in unitate cor-*

(1) *Ad Monimum*, I, II, 6. P. L., t. LXV, col. 184 BC.

(2) *Ibid.*, I, II, 6, 7 : « Considerare debemus nomine Spiritus Sancti nonnunquam dona spiritalis gratiae nuncupari. » Col. 186.

(3) *Ibid.*, II, 9, col. 187 CD.

(4) *Ibid.*, II, 10, col. 188 C.

poris perseverent. Hoc autem digne petimus dono Spiritus fieri, qui est unus Spiritus Patris et Filii, quia sancta naturalis unitas et aequalitas et caritas Trinitatis, quae unus solus et verus est Deus, unanimitate sanctificat, quos adoptat... (1)

Ne quis autem nos putet, dum Ecclesia in sacrificii prece Spiritus Sancti deponit adventum, *incongrue sancti Spiritus vocabulo caritatem intelligere, quae diffusa est in cordibus nostris, per Spiritum Sanctum, qui datus est nobis*, commodum duximus paternis definitionem nostram praemunire sententiis (2).

La même doctrine est répétée encore plus clairement dans les *Fragmenta contra Fabianum*. Saint Fulgence insiste sur la convenue qu'il y a à demander le don de la charité fraternelle pendant le sacrifice de la messe, qui annonce et commémore la mort du Sauveur pour nous.

Visum vero tibi est de prece, qua tempore sacrificii postulatur adventus Spiritus Sancti, velle localem ejus ostendere missionem. Sed de Spiritu Sancto tunc digne cogitare poteris, si carnis prudentiam, quae inimica est Deo (*Rom. viii, 7*) non sequaris... Cum ergo in his qui recte colunt Deum sanctus Spiritus aeterna prorsus habitatione requiescat, quomodo eum postulant sibi mitti? *Quia utique ad sacrificandum digni non assisterent, si in se sanctum Spiritum non haberent...* Agnosce igitur quid in sacrificiis offerendis agitur, ut exinde intelligas quare ibi adventus sancti Spiritus postuletur. Nempe illud impletur in sacrificiis offerendis quod ipsum Salvatorem nostrum praecepisse testatur Apostolus dicens : *Quoniam Dominus Jesus in qua nocte tradebatur, etc. (I Cor. xi, 23-26.)* Ideo igitur sacrificium offertur, ut mors Domini annuntietur et ejus fiat commemoratio qui pro nobis posuit animam suam. Ipse autem ait : *Majorem hac dilectionem nemo habet quam ut animam quis ponat pro amicis suis. (Joan. xv, 13.)* Quoniam ergo Christus pro nobis caritate mortuus est, cum tempore sacrificii commemorationem mortis ejus facimus, *caritatem nobis tribui per adventum sancti Spiritus postulamus : hoc suppliciter exorantes, ut per ipsam caritatem, qua pro nobis Christus crucifigi dignatus est, nos quoque gratia sancti Spiritus accepta mundum crucifixum habere et mundo crucifigi possimus...* *Caritas enim Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum Sanctum qui datus est nobis. (Rom. v, 5.)* Nam et ipsa participatio corporis et sanguinis Domini, cum ejus panem manducamus et calicem bibimus, hoc utique nobis insinuat, ut moriamur mundo et vitam nostram absconditam habeamus cum Christo in Deo carnemque nostram crucifigamus cum vitiis et concupiscentiis

(1) *Ibid.*, II, 11, col. 190 BC.

(2) *Ibid.*, II, 12, col. 191 C. Suivent un certain nombre de textes patristiques.

suis... *Dono autem caritatis hoc nobis confertur, ut hoc in veritate simus, quod in sacrificio mystice celebramus...*

Sancta ergo Ecclesia, *dum in sacrificio corporis et sanguinis Christi mitti sibi precatur Spiritum Sanctum, donum postulat utique caritatis, quo servare possit unitatem Spiritus in vinculo pacis. (Eph. IV, 3.) Sanctificat itaque sacrificium Ecclesiae catholicae Spiritus Sanctus, et ideo in fide et caritate populus permanet christianus, dum unusquisque fidelium, per donum sancti Spiritus, ideo digne corpus et sanguinem Domini manducat et bibit, quia et rectam tenet de Deo suo fidem, et bene vivendo non deserit ecclesiastici corporis unitatem (1).*

Enfin, saint Fulgence indique l'origine de cette épiclese. D'après lui, elle répond à un dessein primitif du sacrifice eucharistique, tel qu'il a été fixé par le Sauveur lui-même. Il en voit le prototype dans la prière sacerdotale de Jésus après la Cène, rapportée au chapitre XVII de l'Évangile de saint Jean. Il ne semble pas que ce passage important du docteur africain ait été remarqué jusqu'ici. Le voici dans son texte original :

Hoc autem ut tempore sacrificii postulemus, saluberrimum habemus nostri Salvatoris exemplum, qui hoc nos in commemoratione mortis ejus poscere voluit, quod nobis ipse verus Pontifex morti proximus postulavit, inter alia dicens : *Pater sancte, serva eos in nomine tuo quos dediste mihi, ut sint unum sicut et nos (Joan. XVII, 11), et paulo post : Non pro his autem tantum rogo, etc. (Joan. XVII, 20-23.)* Hoc ergo nobis poscimus, cum corpus et sanguinem Christi offerimus, quod nobis poposcit, quando se pro nobis offerre dignatus est Christus. Nam recense Evangelium, et invenies ipsum Redemptorem nostrum, ista oratione completa, ingressum in hortum et statim Judaeorum manibus comprehensum. *Attamen post coenam in qua discipulis sacramentum sui corporis et sanguinis dedit, istam pro suis fidelibus orationem Salvator effudit : ostendens hoc nos maxime tempore sacrificii orare debere, quod ipse, SACRIFICANDI REGULAM CONSTITUENS, dignatus est summus Pontifex postulare.* Hoc autem quod petimus, id est ut in Patre et Filio unum simus, per unitatem gratiae spiritalis accipimus, quam a nobis sollicite servari beatus Apostolus praecipit, dicens : *Supportantes invicem in caritate, solliciti servare unitatem Spiritus in vinculo pacis.* Petimus ergo ut Spiritus Sanctus veniat non secundum substantiam immensae divinitatis, *sed secundum donum individuae caritatis (2).*

(1) *Contra Fabianum. Fragmentum 28, P. L., LXXV, col. 788-791.*

(2) *Ibid., col. 790 sq.*

Saint Fulgence découvre donc le fondement scripturaire de l'épiclese dans la prière du Sauveur après la Cène (1). Cette épiclese est une simple demande du don de la charité et de l'union fraternelle. Elle n'a rien à voir avec ce que nous appelons la forme de l'Eucharistie. Sur ce dernier point, l'évêque de Ruspe devait penser comme son maître saint Augustin, qui enseigne clairement que le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ par la parole de Dieu (2).

Lyon.

M. JUGIE.

(1) Dans son article sur les *Fondements scripturaires de l'épiclese*, publié ici même, t. XII (1908), p. 101-111, le P. S. Salaville a assigné à l'épiclese plusieurs fondements scripturaires, parmi lesquels tout le discours du Sauveur après la Cène (*Joan.* XIII-XVII). Saint Fulgence ne retient que la prière sacerdotale proprement dite (*Joan.* XVII).

(2) « Panis ille, quem videtis in altari, *sanctificatus per verbum Dei*, corpus est Christi. Calixtille, immo quod habet calix. *sanctificatus per verbum Dei*, sanguis est Christi. » *Sermo* 227. *P. L.*, t. XXXVIII, col. 1099.